

# Les Troubles scolaires de la Saskatchewan

*En appendice :*

Appel de la Société Saint-Jean-Baptiste  
de Montréal



L'OEUVRE DES TRACTS  
MONTRÉAL



# L'OEUVRE DES TRACTS

(Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.)

Publie chaque mois une brochure sur des sujets variés et instructifs

- |   |                               |
|---|-------------------------------|
| * 1. <i>L'Instruction obligatoire.</i>                  | Sir Lomer GOUIN, Juge TELLIER |
| 2. <i>L'École obligatoire.</i>                          | Mgr PAQUET                    |
| 3. <i>Le Premier Patron du Canada.</i>                  | R. P. LECOMPTE, S. J.         |
| 4. <i>Le Bon Journal.</i>                               | R. P. MARION, O. P.           |
| * 5. <i>La Fête du Sacré Cœur.</i>                      | R. P. ARCHAMBAULT, S. J.      |
| * 6. <i>Les Retraites fermées au Canada.</i>            | R. P. LECOMPTE, S. J.         |
| * 7. <i>Le Docteur Painchaud.</i>                       | C.-J. MAGNAN                  |
| * 8. <i>L'Église et l'Organisation ouvrière.</i>        | R. P. ARCHAMBAULT, S. J.      |
| * 9. <i>Police! Police! A l'école, les enfants!</i>     | B. P.                         |
| 10. <i>Le Mouvement ouvrier au Canada.</i>              | Omer HÉROUX                   |
| 11. <i>L'École canadienne-française.</i>                | R. P. Adélarde DUGRÉ, S. J.   |
| 12. <i>Les Familles au Sacré Cœur.</i>                  | R. P. ARCHAMBAULT, S. J.      |
| * 13. <i>Le Cinéma corrupteur.</i>                      | Euclide LEFEBVRE              |
| 14. <i>La Première Semaine sociale au Canada.</i>       | R. P. ARCHAMBAULT, S. J.      |
| 15. <i>Sainte Jeanne d'Arc.</i>                         | R. P. CHOSSEGROS, S. J.       |
| * 16. <i>Appel aux ouvriers.</i>                        | Georges HOGUE                 |
| 17. <i>Notre-Dame de Liesse.</i>                        | R. P. LECOMPTE, S. J.         |
| 18. <i>Les Conditions religieuses de notre société.</i> | Le cardinal BÉGIN             |
| 19. <i>Sainte Marguerite-Marie.</i>                     | Une RELIGIEUSE                |
| 20. <i>La Y. M. C. A.</i>                               | R. P. LECOMPTE, S. J.         |
| 21. <i>La Propagation de la Foi.</i>                    | BENOÎT XV                     |
| 22. <i>L'Aide aux ouvriers catholiques.</i>             | R. P. Adélarde DUGRÉ, S. J.   |
| * 23. <i>La Vénérable Marguerite Bourgeoys.</i>         | R. P. JOYAL, O. M. I.         |
| 24. <i>La Formation des Élités.</i>                     | Général DE CASTELNAU          |
| * 25. <i>L'Ordre séraphique.</i>                        | P. MARIE-RAYMOND, O. F. M.    |
| 26. <i>La Société de Saint-Vincent-de-Paul.</i>         | XXX                           |
| 27. <i>Jeanne Mance.</i>                                | Une RELIGIEUSE                |
| 28. <i>Saint Jean Berchmans.</i>                        | R. P. Antoine DRAGON, S. J.   |
| * 29. <i>La Vénérable Mère d'Youville.</i>              | Abbé Émile DUBOIS             |
| 30. <i>Le Maréchal Foch.</i>                            | XXX                           |
| 31. <i>L'Instruction obligatoire.</i>                   | R. P. BARBARA, S. J.          |
| 32. <i>La Compagnie de Jésus.</i>                       | R. P. Adélarde DUGRÉ, S. J.   |
| 33. <i>Le Choix d'un état de vie (jeunes gens).</i>     | R. P. D'ORSONNENS, S. J.      |
| 33a. <i>Le Choix d'un état de vie (jeunes filles).</i>  | R. P. D'ORSONNENS, S. J.      |
| 34. <i>Les Congrès eucharistiques internationaux.</i>   | R. P. ARCHAMBAULT, S. J.      |
| * 35. <i>Mère Marie-Rose.</i>                           | Une RELIGIEUSE                |
| * 36. <i>Mère Marie du Sacré-Cœur.</i>                  | Une RELIGIEUSE                |
| 37. <i>Le Journal d'un Retraitant.</i>                  | C. DE BEUGNY                  |
| 38. <i>Contre le blasphème, tous!</i>                   | R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.  |
| 39. <i>Vers les terres d'infidélité.</i>                | Abbé C. RONDEAU, P. M.-É.     |
| 40. <i>Société de Marie-Réparatrice.</i>                | R. P. DELAPORTE, S. J.        |
| 41. <i>Les Oblats dans l'Extrême-Nord.</i>              | R. P. Adélarde DUGRÉ, S. J.   |
| 42. <i>Saint Gérard Majella.</i>                        | Abbé P.-E. GAUTHIER           |
| 43. <i>Autour du Séminaire canadien des M.-É.</i>       | Abbé C. RONDEAU, P. M.-É.     |
| 44. <i>Le Bienheureux Grignon de Montfort.</i>          | F. ANANIE, F. S. G.           |
| 45. <i>Monseigneur François de Laval.</i>               | R. P. LECOMPTE, S. J.         |
| 46. <i>Les Exercices spirituels de saint Ignace.</i>    | S. S. PIE XI                  |
| 47. <i>La Villa La Broquerie.</i>                       | R. P. ARCHAMBAULT, S. J.      |
| 48. <i>Saint Jean-Baptiste.</i>                         | R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.  |

144  
31  
039  
4,147  
1931

# Les troubles scolaires de la Saskatchewan

Par le R. P. TAVERNIER, O. M. I.

## Ce qu'est l'éducation

**D**EUX grandes sollicitudes se disputent le cœur humain: les appétits terrestres, le désir du ciel. Et notre idéal de l'éducation emprunte ses plus saillantes caractéristiques à la primauté que réussit à obtenir l'une ou l'autre. En d'autres termes, quand on élève un enfant, faut-il songer surtout à son éternité, ou bien n'entretenir guère ou point d'autre souci que la vie présente? Ce qui ne signifie pas, d'ailleurs, que le croyant en un siècle à venir ait droit de lésiner sur l'armature intellectuelle requise par le moderne *struggle for life*; ni que le parent irréligieux soit toujours réellement plus dévoué touchant l'instruction profane de la jeunesse. Mais celui-ci prône l'école sans Dieu ou n'attache pas d'importance à la question; tandis que celui-là, conscient de sa responsabilité, veut que non seulement les maîtres ornent de connaissances humaines les facultés intellectuelles, mais élèvent l'âme et orientent vers le Créateur le cœur de l'écolier.

La vérité religieuse est une science, — la première dans l'ordre hiérarchique, et combien noble! — dit la foi vive et raisonnée; digne d'un profond respect, elle demande et mérite l'étude. Mais où en enseignera-t-on les éléments? De nos jours, du moins, rarement au foyer domestique. Peu de parents en ont à la fois le goût, le temps et les connaissances théologiques suffisamment approfondies. Il y a bien l'allocution de la messe dominicale, mais elle est incomprise de l'enfant; elle n'est même saisie que très imparfaitement par les adultes dépourvus d'un cours sérieux de catéchisme. Et, cependant, puisque dans la pensée du Maître la religion est le mentor préposé à la vie entière, c'est au seuil de la vie que l'homme doit se familiariser avec elle. Règle générale et ne

souffrant que de très rares exceptions, l'école seule peut donner à l'enfant une instruction religieuse suffisamment solide et suivie.

### Les adversaires de l'éducation religieuse

Parmi les adversaires du catholicisme et de l'école chrétienne, il en est qui, basant carrément leur théorie du laïcisme scolaire (lisez: *athéisme scolaire*) sur la pure négation de toute réalité surnaturelle ou d'outre tombe, n'aiment cependant pas se mettre personnellement trop en évidence. C'est le cas des francs-maçons de France, comme en fait foi cet avis du Grand Orient à ses adeptes:

« ... Il n'est pas bon pour beaucoup d'entre nous d'être connus, leur action se mesure à l'ignorance qu'on a, dans les milieux profanes, de leur qualité maçonnique. »

« ... Il faut que chaque maçon conserve une activité sociale attentive par quoi il devra féconder les milieux à son contact en les imprégnant, à leur insu même, de notre esprit et de notre méthode. » (*Convent Grand Orient 1926*, p. 208 et 220.)

Quel est cet esprit, quelle est cette méthode? Lisez:

« La création d'écoles purement laïques, d'inspiration maçonnique, n'est-elle pas une des nécessités à laquelle le Conseil de l'Ordre ne saurait rester insensible? » (*Convent Grand Orient 1924*, p. 179.)

« Nous, franc-maçons, déclarait au Convent de 1925, le frère trois points Lucien-Victor Meunier, nous avons la foi, mais non pas, certes, la foi en je ne sais quelle puissance surnaturelle, extra-terrestre, supra-humaine, enfantée par les besoins de l'ignorance et les intérêts de la tyrannie; nous avons foi en nous-mêmes, en notre force, en notre volonté, en notre courage... S'il fallait résumer en une formule notre credo pour l'opposer au credo des vieilles religions, je dirais: *Je crois en l'homme...* » (*Convent Grand Orient 1924*, p. 443-444.)

Voilà pour l'esprit: c'est une déclaration hautaine de parfait athéisme et la déification de l'homme. Que de grands génies ne seraient plus que des ignorants ou des tyrans! Savants traités, œuvres d'art, inventions et découvertes, dévouement philanthropique et charitable, héroïsme militaire,

relèvement administratif et financier de la patrie: rien ne peut effacer la tache d'avoir cru.

Voici maintenant pour la méthode. Ne pourrait-on pas la recommander aux catholiques désireux du bien? En 1925, le Conseil de l'Ordre « ... a décidé de demander aux maçons parlementaires une liaison plus étroite et plus effective entre eux d'abord, avec le Conseil de l'Ordre ensuite. Une première réunion fait bien augurer d'après ses résultats de cette initiative rationnelle dont la réalisation devrait, doit aboutir à une collaboration qui, sans entraver l'action des élus, la favorisera et permettra plus facilement de traduire en textes législatifs les aspirations dont nos Congrès et nos *Convents* sont saisis... » (*Convent Grand Orient 1925*, p. 187.)

Le *Convent* de 1924 demande entre autres choses:

« Que le gouvernement s'entoure dans les postes de confiance, tant dans les administrations intérieures que diplomatiques, de fonctionnaires résolus à appliquer sa politique... »

Méthode d'action cachée, mais savante et pénétrante. A l'insu d'un naïf électorat, bourrer de francs-maçons la Chambre des députés et le rouage administratif, puis aiguillonner, un à un, ces législateurs et les salariés publics formés selon le cœur de la Loge et lui devant tout, la gloire et l'assiette au beurre.

Méthode moins crue que les procédés barbares de la Russie rouge et de l'infortuné Mexique; la culture française, même chez les plus hostiles incroyants, n'admettant pas aujourd'hui que pour cause de religion l'on torture un citoyen dans une latomie d'État ou qu'on le fasse périr sur l'échafaud.

Méthode éminemment efficace, tout de même, parce que, au moyen des urnes électorales, elle obtient du peuple inconscient qu'il livre lui-même son plus précieux trésor, sa religion; à laquelle on ferme la porte des cœurs par l'action de l'instituteur soi-disant neutre, mais dont la raillerie, déguisée ou affichée, selon les circonstances, rendra le culte méprisable et odieux chez l'enfant.

### Débuts scolaires dans l'Ouest canadien

Le lecteur verra ci-après pourquoi nous avons jeté un coup d'œil sur l'esprit et les méthodes scolaires de la franc-maçonnerie française. Pour le moment, rentrons dans l'Ouest

canadien, et voyons d'abord quels furent les débuts de son système d'instruction publique.

Les pionniers de l'éducation dans l'Ouest furent les missionnaires. En 1818, quand Mgr Plessis dirigea sur la rivière Rouge les premiers prêtres qui allaient s'y établir en permanence, il leur recommanda de « s'intéresser surtout à la jeunesse et d'ouvrir des écoles partout où cela serait possible ». Cette directive fit l'objet des premiers soucis des abbés Provencher (plus tard Mgr Provencher) et Dumoulin. Arrivant à leur tour, les ministres protestants se mirent aussi de tout cœur à l'instruction des enfants qu'on leur confiait. Tous les missionnaires se hâtèrent de mettre sur pied des établissements scolaires, d'abord très primitifs sans doute, soutenus presque exclusivement par la charité; puis, quelques petits secours de parents blancs et métis, et, enfin, des subsides gouvernementaux vinrent aider à boucler un maigre budget.

Telle est l'origine de l'éducation dans l'Ouest.

Et ce système, fondé autour de la Rivière-Rouge, prit de l'expansion à mesure que la civilisation indigène s'effectuait et que le flot de l'immigration blanche déferlait sur la plaine. C'est ainsi que lorsque l'attention du monde fut attirée sur la fertilité de ces immenses territoires, lorsqu'il fut avéré que la Prairie serait hospitalière même aux gens de tempérament délicat et de culture raffinée, lorsque la Confédération canadienne, récemment nouée, vit dans l'Ouest une excellente proie et voulut s'en saisir par annexion: alors le gouvernement britannique et les autorités fédérales constatèrent là-bas un double système d'éducation, tel que nous venons d'en tracer les origines. Les protestants, en minorité, étaient heureux dans la possession et la libre administration de leurs écoles, comme encore aujourd'hui dans le Québec; les catholiques, à cette époque en majorité, de même. Tous, partageant les mêmes épreuves et les mêmes joies des avant-postes, vivaient en bons voisins, dans la paix et l'harmonie qu'assurent la justice et la liberté.

En annexant le Nord-Ouest à la Puissance canadienne, le gouvernement de la Reine devait nécessairement lui donner une Constitution: ce qui ne va pas sans législation scolaire. Londres et Ottawa s'étaient rendu compte qu'il avait été un grand pacificateur cet article 93, du *British North America*

*Act*, accordant aux protestants et aux catholiques du Québec et de l'Ontario la libre jouissance de leurs écoles respectives, ils s'étaient rendu compte que le même phénomène de bonne entente avait toujours existé dans le Nord-Ouest, par le fait que catholiques et protestants, maîtres dans leurs salles de classe, pouvaient donner aux élèves une éducation conforme à la croyance des parents. Londres et Ottawa avaient encore présentes à la mémoire les tracasseries que leur avaient causées les récentes injustices scolaires des provinces maritimes; aussi bien que l'insurrection Riel dans l'Ouest. Désirant la paix, ils crurent la trouver dans la justice du *statu quo*, dont ils confirmèrent la légalité.

### Notre charte scolaire

Nous empruntons à une conférence de M. Henri Bourassa (personne aussi bien que lui n'a traité la question scolaire de l'Ouest) la citation suivante des paroles que le gouvernement britannique fit adresser aux habitants du Nord-Ouest, en 1870, par la bouche du gouverneur général. C'était au moment de l'annexion:

« Désirant ardemment voir le Territoire du Nord-Ouest faire partie de la Puissance, le gouvernement impérial n'a pas l'intention d'agir autrement qu'avec la bonne foi la plus entière vis-à-vis les habitants du Nord-Ouest... Le peuple peut compter que le respect et l'attention seront étendus aux différentes croyances religieuses... Les anciens habitants du pays devront être traités avec autant d'attention et de considération afin qu'ils puissent être préservés des dangers du changement qui se prépare. »

Belles paroles, qui rassurèrent protestants et catholiques, ceux-là minoritaires à l'époque, ceux-ci craignant sans doute que l'immigration, déjà commencée et s'annonçant nombreuse, ne renversât les rôles. Fort de cette promesse, l'Ouest se jeta de plein cœur dans la Confédération.

De fait, cinq ans plus tard, en 1875, lorsque la question eut été soigneusement approfondie sous toutes ses phases, cette promesse de respect et d'attention fut accomplie et concrétisée en un texte de loi que la Chambre des Communes, — élaborant une Constitution pour les Territoires, — vota à l'unanimité, et auquel le Sénat donna son approbation avec seulement une faible opposition. Le voici:

« Lorsque et aussitôt qu'un système de taxation aura été adopté dans un district ou une partie des territoires du Nord-Ouest, le lieutenant-gouverneur, par et du consentement de son conseil ou de l'assemblée, selon le cas, passera toutes les ordonnances nécessaires au sujet de l'instruction publique; mais il sera toujours pourvu qu'une majorité des contribuables d'un district ou d'une partie des territoires du Nord-Ouest, ou d'aucune partie moindre ou subdivision de tel district ou partie, sous quelque nom qu'elle soit désignée, pourra y établir telles écoles qu'elle jugera à propos, et imposer et prélever les contributions ou taxes nécessaires à cet effet; et de plus, que la minorité des contribuables de tel district ou subdivision, qu'elle soit protestante ou catholique romaine, pourra y établir des écoles séparées, et que dans ce dernier cas, les contribuables qui établiront des écoles protestantes ou catholiques romaines séparées ne seront assujettis au paiement que des contributions ou taxes qu'ils s'imposeront eux-mêmes à cet égard. » (Victoria 38, chapitre 49, article 11. Statuts révisés, chapitre 50, article 14.)

Voilà notre credo et notre charte scolaires authentiques. Nous savons bien qu'entre l'annexion et l'autonomie, le gouvernement et la législature de Régina en ont souvent et outrageusement violé l'esprit et modifié à notre détriment l'application; mais si erreur ne fait pas compte, injustice ne fait pas loi. Les ordonnances rognant nos droits constitutionnels, particulièrement en ce qui touche à l'école, furent à l'époque l'objet de nos protestations indignées, et le seront toujours. Ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer, plus notre proportion numérique tombait, plus on faisait fi des textes de la législation fédérale qui nous protégeaient. Ne pouvant ici faire l'histoire scolaire sous le régime des Territoires du Nord-Ouest, passons à l'autonomie.

### L'Alberta et la Saskatchewan provinces autonomes

Lorsque, à force d'immigration, ces pays eurent pris de l'importance et se sentirent les ailes assez solides, ils trépignèrent sous le régime de la tutelle et demandèrent à cor et à cri d'être mis au rang des fils majeurs. On leur accorda leur autonomie sous le nom de provinces d'Alberta et de Saskatchewan, respectivement: c'était en 1905.

Que de choses il y eut à régler! Mais la plus épineuse fut la question scolaire. Laurier était au pouvoir, et résolut de nous restituer nos droits dans leur primitive intégrité. Il n'avait pas à tenir compte des restrictives ordonnances de Régina, parce que, ainsi que l'a souvent fait remarquer M. Henri Bourassa, la juridiction des Territoires ne pouvait légiférer valablement qu'avec l'approbation du Fédéral (ce qui n'avait pas eu lieu) et en conformité avec l'Acte des Territoires (que de fait ces ordonnances scolaires violaient outrageusement). Laurier déposa donc un projet de loi basé sur l'article 93 du *British North America Act*, lequel confère aux provinces toute juridiction sur leurs écoles, mais « sous réserve des droits ou privilèges accordés, lors de l'Union, par la loi, à toute classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles confessionnelles », et semblable à la loi que nous avaient donnée les auteurs de l'Acte des Territoires, en 1875, telle que citée ci-dessus.

L'orage de fanatisme que ce bill souleva, des deux côtés de la Chambre, fit reculer le premier ministre. Un nouveau texte fut substitué à celui d'abord proposé, accordant seulement à la minorité locale, protestante ou catholique, le droit d'établir une école séparée: celle de la majorité locale devant toujours être publique.

Et c'est ici la racine du mal: ce qui ouvre la porte au décrocheur de crucifix, et lui permet d'interdire à l'instituteur ou institutrice le port du costume religieux, sous prétexte que dans les écoles de nos centres catholiques il se trouve ou a droit de se trouver quelque élève d'une autre croyance.

Les idées scolaires du docteur J.-T.-M. Anderson,  
premier ministre actuel de la Saskatchewan

M. le docteur J.-T.-M. Anderson, premier ministre de la Saskatchewan depuis deux ans, après avoir été un certain temps chef de l'opposition, fut d'abord instituteur et puis inspecteur d'écoles. Malgré ses occupations, sans doute absorbantes, il trouva des loisirs pour écrire un livre qu'il intitula *The Education of the New Canadian*. Cet ouvrage fait profession de traiter surtout de l'instruction des nouveaux immigrants, mais on y découvre facilement toute la théorie

scolaire de l'auteur: c'est l'école publique et unique, obligatoire, anglaise, instrument de fusion de toutes les races (sans qu'il soit fait exception des Canadiens français, ni mention des droits particuliers de ceux-ci, ni que l'on puisse voir où la religion trouvera son compte). Comme M. Anderson n'aime pas que l'on parle mal de lui, laissons-lui la parole.

Dans le chapitre deuxième, où il n'a pas un mot d'appréciation pour l'œuvre des missionnaires catholiques auprès des étrangers nouvellement venus, mais se fonde en louanges à l'adresse des méthodistes et des presbytériens, M. Anderson nous dit:

*There is but one forcè to canadianize their children (the foreigners'), the public school (p. 31).*

*... Let us insist upon the state exercising its right to see that every one of these New Canadians obtains what in free Canada should surely be one's birth—right—a public school education (p. 34).*

Du chapitre septième, dans lequel M. Anderson traite la question des langues, nous extrayons ceci:

*In an efficient common school system, thoroughly efficient in every sense of the term, lies the satisfactory solution of this great national problem (racial unification).*

Soyons brefs aussi dans nos citations au sujet des idées qu'entretient M. Anderson relativement aux écoles séparées et paroissiales. Il ne nous semble pas qu'il distingue bien les unes des autres. En tout cas, à moins que nous ne fassions grandement erreur, — et alors nous serions prêt à rectifier, — l'auteur condamne également les unes et les autres. Prônant ce qu'il appelle quelquefois *public* et ailleurs *common school*, comme le *melting-pot of racial unification* d'où émergera le *pure gold of Canadian citizenship*, il ajoute (en substance) qu'il ne faut pas compter sur l'Église, à cause des antagonismes de sectes et des tendances séparatistes et dissolvantes qui en résultent.

A cette réflexion nous pourrions répondre que l'Église catholique n'est pas l'auteur des scissions religieuses, qu'elle croit fermement en l'unité de la foi, et que, donc, il appartient aux scissionnaires seuls de porter les conséquences de la scission. Nos enfants ne doivent pas pour cela perdre leur

droit à l'éducation chrétienne. Mais laissons encore la parole à M. Anderson:

... *A study of the development of non-sectarian (non confessionnel) education almost leads us to believe that we who dwell on the American continent are allowing conditions to exist which will not tend to promote a united citizenship thoroughly imbued with the principles of democracy* (p. 197-198).

Tout cela à propos des écoles paroissiales des États-Unis, dont il fait violemment le procès, tantôt par ses propres paroles et tantôt sous le couvert de citations hostiles à l'école chrétienne: comme, d'ailleurs, il dénigre sans merci certaines écoles séparées de l'Ouest canadien, dans lesquelles il ne voit que *foreign teachers*, manuels non autorisés, mauvaises conditions hygiéniques, pas d'anglais et rien que le catéchisme et l'histoire biblique. Nous pensons bien que M. Anderson vise surtout certains nouveaux immigrants continentaux, dont les écoles ne pouvaient évidemment pas être parfaites dès le début. Mais pourquoi détruire le système au lieu de l'améliorer? Et pourquoi avoir l'air de nous englober, nous, parmi les répréhensibles; alors que nos écoles séparées suivent le programme gouvernemental des écoles chéries de M. Anderson? Pourquoi ne pas rappeler que les catholiques et les Canadiens français ont des droits particuliers en Canada, aussi bien que nos concitoyens anglais, droits qui ne permettent pas que l'on fasse mine de nous classer parmi ceux auxquels certaines personnes aiment à épingle l'étiquette péjorative de *foreigners*?

Lisez maintenant la phrase suivante de M. Anderson, vous en percevrez aisément le relent orangiste et la menace qu'elle contient pour nos couvents catholiques:

*The uninspected and unregulated parochial school is a serious menace to the healthy development of any nation, and it behooves our provincial statesmen to deal with this problem without fear or favor.*

Quant à la question de langue, voici ce que dit l'auteur, page 93:

*There must be one medium of communication from coast to coast, and that the English language.*

A l'appui de cette thèse, il cite les paroles suivantes de M. R.-H. Cowley, surintendant des écoles de Toronto:

*As to the value of bi-lingual teaching, I am absolutely opposed to it so far as the children are concerned.*

Et celles-ci d'un inspecteur d'écoles dans le Manitoba:

*What are bi-lingual schools? Briefly, such as have been accorded special privileges to teach other languages than English, and use the state school for the furtherance of political and ecclesiastical ends...*

Terminons ces citations, que nous pourrions considérablement allonger, — par une phrase précurseur de la loi Anderson touchant les commissaires d'écoles:

*The writer believes that the authorities should introduce legislation to the effect that all rural trustees should be able to speak, read and write reasonably good English (p. 228).*

### Les lois scolaires Anderson

*The Education of the New Canadian* parut en 1918. De cette date à 1929, alors que l'auteur prit les rênes du gouvernement provincial, il eut tout le temps requis pour préparer la mise en vigueur du programme tracé. Aussi bien se mit-il à l'œuvre peu de jours après son avènement.

1° Sans attendre la convocation de la Législature, par arrêté ministériel, il décréta la suppression des diplômes du Québec et défendit que le catéchisme soit enseigné en aucune autre langue que l'anglais.

C'est le coup de pied de l'âne à Québec; c'est nous rendre difficile le recrutement d'instituteurs bilingues; c'est amener l'effritement de nos groupes homogènes; c'est compliquer la situation de nos curés de langue française.

2° A la première session tenue sous son gouvernement, M. Anderson fit passer une loi prohibant le port de tout costume religieux dans les écoles publiques, durant les heures de classe; et une autre défendant que dans ces mêmes écoles soit mis en vue des élèves aucun signe de religion.

Que le lecteur veuille bien se rappeler que dans la Saskatchewan l'école de la majorité est dite publique, et il comprendra la portée de ces lois dans nos centres canadiens-français. La mise en vigueur en est assurée par de graves sanctions: suppression de diplôme, suppression de l'allocation

gouvernementale, fortes amendes à l'instituteur (ou institutrice) et aux commissaires d'écoles, la disqualification de ceux-ci.

A cette même session M. Anderson faisait passer deux amendements. D'après l'un, pour être élu commissaire d'écoles il faut savoir lire et écrire l'anglais, et le parler suffisamment bien de façon à pouvoir présider en anglais une réunion de commissaires. D'après l'autre, seule la langue anglaise sera employée dans lesdites réunions.

3° A sa deuxième session, tenue en janvier 1931, M. Anderson revint à la charge et n'oublia ni la religion ni la langue. Touchant la religion il fit édicter une nouvelle loi contraignant nos écoles à rester ouvertes les jours de fêtes religieuses. Au sujet de la langue, il fit rayer du programme le cours primaire en français autorisé jusque-là au premier grade et la première année.

4° Ce qui précède concerne les écoles d'État. Voici maintenant ce qu'a légiféré le pouvoir Anderson touchant les établissements dus à d'autres initiatives:

Art. 121. — 1. Le corps dirigeant de tout collège, de toute école ou autre institution d'éducation qui n'est pas une école telle que définie par la Loi des subventions scolaires devra, lorsque requis par le ministre, fournir au département un rapport selon telle forme et donnant telles informations que le ministre peut prescrire concernant les élèves, les professeurs, le cours d'études et l'aménagement de ce collège, de cette école ou de cette institution d'éducation.

2. Ces collèges, écoles ou institutions seront sujettes à telle inspection que le ministre considérera nécessaire.

### Les mameluks de M. Anderson

Par des citations du *Convent Grand Orient*, nous avons démontré qu'en France la franc-maçonnerie a entrepris l'écroulement des écoles catholiques, en tâchant d'introduire au parlement et dans le fonctionnarisme des hommes formés dans les officines de la Loge.

Or, dans la Saskatchewan M. Anderson est l'homme ne vedette, le porte-drapeau; mais il ne constitue pas l'armée. Quelle que puisse être l'attitude des francs-maçons proprement dits, en Canada, vis-à-vis l'instruction publique, nous ne

croyons pas que M. Anderson entreprenne de nier, ni qu'il puisse le faire, qu'il a été hissé au pouvoir par les activités des loges Orangistes et Klanistes, précisément pour arracher à nos écoles leur caractère religieux et nuire autant que possible à l'enseignement du français.

Une campagne de dénigrement précéda et accompagna la campagne électorale de 1929. Par la voix de parleurs sans scrupule, dont plusieurs renégats catholiques, on fit passer devant les auditoires tous les scandales et calomnies que les siècles ont accumulés contre notre sainte Église. Des choses éhontées furent dites en présence de personnes dignes de plus de respect. M. Anderson peut-il se désassocier de tout cela ? Si oui, que ne le fit-il alors ? Et ces orateurs ( ? ) reviendront-ils sur l'estrade aux prochaines élections ?

Les Orangistes se sont fréquemment et publiquement ébaudis du rôle anticatholique joué durant la campagne électorale de 1929, et leurs Grands Maîtres de diverses provinces ont, en plusieurs occasions, félicité M. Anderson de ses lois scolaires. Les deux extraits ci-dessous de l'*Orange Sentinel* suffisent comme documentation.

« Pendant un quart de siècle la petite minorité de catholiques romains a dicté la législation scolaire de la Saskatchewan... » (*Orange Sentinel*, 2 avril 1931.)

Et quelques jours plus tard :

« Dans la province de la Saskatchewan, le Klan recruta ses membres dans les deux partis politiques, et, en agissant comme une organisation politique non partisane, a obtenu une influence énorme qui fut la cause de la défaite du gouvernement Gardiner. La domination des évêques catholiques romains (telle que démontrée par la législation scolaire) devint si odieuse aux partisans des deux partis qu'ils se sont consolidés dans le Klan pour sauver la province du contrôle des évêques qui étaient responsables du développement du Klan dans l'Ouest et qui, par leur politique, avaient fait naître cette nouvelle force politique. Le Klan existe dans l'Ouest comme le gardien des écoles publiques... » (*Orange Sentinel*, le 9 avril 1931.)

Nous avons voulu prouver que M. Anderson a été mis au pouvoir par la Loge, qui travaille en Saskatchewan dans le

même but que la franc-maçonnerie française, sans en connaître les méthodes raffinées. Les Orangistes et le Klan avouent leur œuvre et leurs motifs dans les élections de la Saskatchewan, en 1929. Cela nous suffit. Peu importe que M. Anderson soit allé le premier solliciter leur concours et leur faire des promesses, ou qu'eux-mêmes soient venus spontanément lui offrir leur appui.

Ne pouvant rectifier ici toutes les assertions erronées de l'*Orange Sentinel*, disons seulement que jamais aucun évêque catholique n'a tenté de s'ingérer dans l'administration ou le fonctionnement des écoles des protestants, en Saskatchewan; et nous sommes surpris que les Orangistes et leurs compères prétendent ignorer cela. La vérité est tout le contraire. Ce sont nos écoles, à nous, qui depuis l'annexion, avec une fréquence et une violence variables, ont subi maints assauts du fanatisme anticatholique et anticanadien-français.

#### Motifs qu'allègue M. Anderson

*Angliciser.* — M. Anderson est obsédé par l'*English*, le *melting pot* et le *racial unification*. Or, l'évolution des siècles amènera ce que permettra la Providence. Mais, en attendant, nous, Canadiens français, savons que l'Ouest fut cédé à l'Angleterre au même titre que le Québec, aux mêmes conditions, avec les mêmes assurances de respect de la foi et des traditions: celles-ci ne sont-elles pas incarnées dans la langue? C'est du Canada entier que nous sommes citoyens, et non pas de ce que l'on a méprisablement appelé « la réserve de Québec ». M. Anderson nous objecte la nécessité de grouper autour d'une même école les nouveaux immigrants venus de tous ciels, représentant toutes races et toutes croyances. Et nous répondons:

Sans doute, ces nouveaux citoyens qui n'entrèrent pas en ligne de compte lorsque le Canada fut cédé à l'Angleterre; qui ne furent pas cosignataires de la Confédération; et qui, n'étant pas encore dans l'Ouest au moment de l'annexion, ne furent pas consultés: sans doute, ils ne doivent pas être traités en parias, mais avec justice et dignité. Cependant, leur tardive arrivée fournira-t-elle prétexte à notre spoliation et en sera-t-elle le signal?

*Fusionner pour canadianiser.* — M. Anderson (c'est-à-dire l'école qu'il représente) entend obtenir du fusionnement une meilleure qualité de citoyens. Plaisanterie! D'abord nos droits sont intangibles et non pas conditionnés sur une future immigration. Et puis, quel citoyen en notre pays est mieux canadianisé que le Canadien français? Lequel, plus que lui, sera un fort et sûr appui de l'ordre et de la paix, si vient une crise de communisme ou de révolution contre le régime actuel?

### Un dernier mot

Nous, catholiques de l'Ouest, particulièrement les Canadiens français, avons vu venir de longues théories de nouveaux citoyens. Toujours nous leur avons tendu une main amicale. Mais notre conscience demande que l'on respecte nos écoles. Nous ne pouvons pas admettre que l'on envahisse celles de nos centres, là où nous sommes groupés précisément dans des buts d'enseignement et de culte.

Pour nous, la langue est une question de patriotisme irréductible, qui n'a rien d'incompatible avec notre loyauté canadienne et britannique, ainsi que l'atteste l'histoire.

Quant au côté religieux de l'éducation, voilà ce qui dans nos fermes convictions est un devoir de tout premier plan. Créé pour Dieu, l'enfant doit avant tout être orienté vers Dieu. Que tous les amis de la justice et de la paix — nos coreligionnaires ou non, mais d'autres langues que le français — lisent avec attention cette phrase d'un homme expérimenté sur les questions de la Saskatchewan, le R. P. G.-T. Daly, C. S. S. R., dans son intéressant ouvrage, *CATHOLIC PROBLEMS IN WESTERN CANADA: Under the specious pretext of national welfare they would foist upon the Canadian Public opinions and measures opposed to our existing system and to the broad spirit of liberty that inspires and maintains it. But we all know that in this persistent and methodical opposition to our separate schools the fundamental issue is a religious one.*

Se servir de notre conscience comme levier politique, amener contre notre foi tout ce qu'il y a dans le pays d'ignorance et de préjugés, est une manœuvre indigne d'un homme d'État.

Nous sollicitons donc ardemment que l'on rétablisse l'ordre et la paix scolaire, par le retour aux droits que nous revendiquons d'après la Constitution.

*Note.* — Nos citations du *Convent Grand Orient* sont empruntées à l'important article « Question scolaire et Franc-Maçonnerie » de Mary Maçé, dans *les Études*, numéro du 20 août 1931.

Nous demandons aux puristes de ne pas nous adresser de reproche du fait que nous nous sommes abstenus de traduire celles prises du *Education of the New Canadian*: nous aurions craint d'en amoindrir la saveur.

---

## Appel de la Société Saint-Jean-Baptiste

---

Les Franco-Canadiens de la Saskatchewan combattent depuis plus de quinze ans avec calme et énergie pour le maintien de leur droit à l'enseignement de la langue française dans leurs écoles.

Dès 1910, réunis à Vonda, des centaines de délégués jetèrent les bases d'une solide organisation provinciale. L'année suivante, naissait dans des conditions presque héroïques le *Patriote de l'Ouest*. Ce journal et l'ASSOCIATION FRANCO-CANADIENNE sont, écrit S. Exc. Mgr Villeneuve, O. M. I., évêque de Gravelbourg, « deux œuvres de défense religieuse et nationale absolument indispensables à l'armature sociale des nôtres dans l'Ouest ». Le *Patriote* est depuis vingt ans la tribune du haut de laquelle ce groupe des nôtres fait entendre toutes ses revendications. L'A. C. F. C. rassemble sous son drapeau Canadiens français, Acadiens, Franco-Américains, Français, Belges, Suisses français, maintenant tous Canadiens français et luttant pour le triomphe des mêmes causes.

Ces compatriotes ont toujours fait très large leur part de sacrifices dans la résistance qu'ils ont opposée aux oppresseurs. Ils ont tenu tant qu'ils ont pu. Ils continueraient seuls à se défendre si le manque de récolte pendant trois années consécutives n'était venu tarir complètement leurs sources de ravitaillement. En cette conjoncture, par l'entremise de l'A. C. F. C., organisme compétent et autorisé, ils font appel à la province de Québec pour qu'elle leur procure les secours dont ils ont un si puissant besoin...

Les Franco-Canadiens nous donnent, en cette période de crise financière, l'exemple du plus pur patriotisme. La

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE, avec le concours empressé des autres sociétés catholiques et nationales, désire assurer la fécondité de leurs sacrifices en organisant une campagne de souscription à laquelle tous les patriotes voudront s'associer.

Touchés et émus par les exemples de vertus héroïques donnés par les pères et les mères de familles, les instituteurs et les institutrices, les directeurs de la SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE expriment aux défenseurs de la langue leur entière admiration et leur plus complète approbation.

Une race qui veut vivre ne meurt pas. Les Franco-Canadiens ont cette volonté de vivre; elle est leur force. Mais il leur faut de plus les ressources nécessaires, LE NERF DE LA GUERRE, et c'est sur leurs frères de l'Est qu'ils comptent pour se les procurer. Nous ne les laisserons pas succomber. Ils défendent aux avant-postes notre culture; ils assurent par leur résistance à la persécution le maintien de nos traditions et la survivance de notre langue et de notre foi. Nous sommes tous solidaires les uns des autres. Leurs défaites sont nos défaites; leurs victoires sont nos victoires. Coûte que coûte, il faut secourir les Franco-Canadiens de la Saskatchewan et répéter pour eux le geste sauveur fait il y a quelques années par l'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE LA JEUNESSE en faveur des « blessés de l'Ontario ».

LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

(Signé) Aimé PARENT, *président général*

V.-Elzéar BEAUPRÉ, *secrétaire général*

*N. B.* — Toutes les souscriptions doivent être adressées au Secrétariat de la Société, 1182, rue St-Laurent, Montréal.



*Cum permissu Superiorum*

*Nihil obstat :*

AdélarD DUGRÉ, S. J.

*Cens. dioc.*

*Imprimatur :*

† Ém.-Alph. DESCHAMPS, V. G., Év. de Thennesis

*Auxiliaire de Montréal*

Montréal, 5 octobre 1931

L'ŒUVRE DES TRACTS — (Suite)

49. *Les Frères de la Charité au Canada* . . . Frère X...
- \*50. *L'Une des œuvres des Sœurs de l'I.-C.* . . . Un AMI DE L'ŒUVRE
51. *Monseigneur Alexandre Taché* . . . R. P. LATOUR, O. M. I.
52. *L'Œuvre du Bon-Pasteur* . . . Un AMI DE L'ŒUVRE
53. *La Croisade des temps modernes* . . . Abbé C. RONDEAU, P. M.-É.
54. *Mère Marie-Anne* . . . Une RELIGIEUSE
55. *Les lires... tonique ou poison* . . . Abbé C.-A. LAMARCHE, D. Th.
- \*56. *Contre le travail du dimanche* . . . R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
57. *L'Œuvre de la Villa Saint-Martin* . . . R. P. Gustave JEAN, S. J.
58. *Monseigneur Lafleche* . . . R. P. Adélarde DUGRÉ, S. J.
- \*59. *Le Bienheureux Bellarmin* . . . R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
- \*60. *La Vénérable Bernadette Soubirous* . . . Abbé P.-E. GAUTHIER
61. *Mère Gamelin* . . . Une RELIGIEUSE
62. *Le Recrutement des Retraitants* . . . XXX
63. *Madame de la Peltrie* . . . R. P. LE JEUNE, O. M. I.
64. *L'Œuvre du curé Labelle* . . . Abbé Henri LECOMTE
65. *Saint François Xavier* . . . Abbé C. RONDEAU, P. M.-É.
- \*66. *Les Sœurs de Miséricorde de Montréal* . . . Abbé Élie-J. AUCLAIR, D. Th.
67. *Le Catholicisme en Chine* . . . Mgr BEAUPIN
68. *Le Jubilé de 1925* . . . XXX
- \*69. *Mère Marie de la Ferre* . . . Une RELIGIEUSE
70. *Mère Marie des Sept-Douleurs* . . . Une RELIGIEUSE
71. *Saint Pierre Canisius* . . . R. P. LECOMTE, S. J.
72. *Sainte Madeleine-Sophie Barat* . . . R. S. C. J.
73. *Nos Martyrs canadiens* . . . R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
74. *Les Servites de Marie* . . . R. P. LÉPICIER, O. S. M.
75. *Les Clubs sociaux neutres* . . . Abbé Cyrille GAGNON
76. *La Presse catholique* . . . Mgr Elias ROY
77. *L'A. C. J. C.* . . . Chanoine COURCHESNE
78. *La Petite Sœur des missionnaires* . . . Abbé C. RONDEAU, P. M.-É.
79. *Encyclique sur la fête du Christ-Roi* . . . S. S. PIE XI
80. *La Retraite spirituelle* . . . S. ALPHONSE DE LIGUORI
81. *Une enquête sur le scoutisme français* . . . XXX
82. *Le Secrétariat des Familles* . . . Dr Elzéar MIVILLE-DECHÈNE
83. *Le Dr Amédée Marsan* . . . R. P. LÉOPOLD, O. C.
84. *Comment lutter contre le mauvais cinéma* . . . Léo PELLAND, avocat
85. *Adolescents! L'école vous invite encore* . . . Frère LÉOPOLD, C. S. C.
86. *Saint Louis de Gonzague, confesseur* . . . R. P. PLAMONDON, S. J.
87. *La Transgression du devoir dominical* . . . XXX
88. *Le Règne social de Jésus-Christ* . . . Abbé Arthur LAPOINTE
- \*89. *Le Séminaire canadien des M.-É.* . . . Abbé C. RONDEAU, P. M.-É.
90. *André Grasset de Saint-Sauveur* . . . XXX
91. *Sauvez vos enfants du cinéma meurtrier!* . . . R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
92. *Actes pontificaux concernant l'Act. franç.* . . . S. S. PIE XI
93. *Répliques du bon sens — I.* . . . Capitaine MAGNIEZ
94. *Ce que femme veut* . . . Jeanne TALBOT
95. *Répliques du bon sens — II* . . . Capitaine MAGNIEZ
96. *Marie de l'Incarnation* . . . R. P. FARLEY, C. S. V.
97. *Dimanche vs Cinéma* . . . Chanoine HARBOUR
98. *Thaumatourges de chez nous* . . . R. P. Jacques DUGAS, S. J.
99. *L'Abbé Jacques-François Dujarié* . . . Frère LÉOPOLD, C. S. C.
100. *Le Rapport Boyer sur le cinéma* . . . XXX
101. *Nos Premiers Missionnaires* . . . Abbé Napoléon MORISSETTE

L'ŒUVRE DES TRACTS — (Suite)

102. *Les Retraites fermées en Belgique* . . . . R. P. LAVELLE, S. J.  
 103. *La Congrégation du Saint-Esprit* . . . . R. P. G. LE GALLOIS, C. S. Sp.  
 104. *Répliques du bon sens — III* . . . . Capitaine MAGNIEZ  
 105. *L'Action sociale catholique* . . . . S. G. Mgr HALLÉ  
 106. *Les Retraites fermées* . . . . Ferdinand ROY  
 107. *Sa Grandeur Monseigneur Courchesne* . . . . XXX  
 108. *L'Encyclique « Miserentissimus Redemptor »* S. S. PIE XI  
 109. *La Langue française* . . . . Chanoine CHARRON  
 110. *L'Apostolat* . . . . Rodolphe LAPLANTE  
 111. *Répliques du bon sens — IV* . . . . Capitaine MAGNIEZ  
 112. *Le Drapeau canadien-français* . . . . R. P. ARCHAMBAULT, S. J.  
 113. *L'Université Pontificale Grégorienne* . . . . XXX  
 114. *La Retraite fermée* . . . . Roland MILLAR  
 115. *L'Action catholique* . . . . Mgr P.-S. DESRANLEAU  
 116. *Un diocèse canadien aux Indes* . . . . R. P. E. GAGNON, C. S. C.  
 117. *Le Mois du Dimanche* . . . . R. P. ARCHAMBAULT, S. J.  
 118. *Pour le Repos dominical* . . . . D. B.  
 119. *Le Problème de la natalité* . . . . Benito MUSSOLINI  
 120. *Moniales Carmélites aux Trois-Rivières* . . . . Un AMI DU CARMEL  
 121. *La Femme canadienne-française* . . . . Sr Marie du Rédempteur, S.G.C.  
 122. *L'Ordre Trinitaire* . . . . Jean-Félix DE CERFROID  
 123. *Charte officielle du syndicalisme chrétien* . . . . O. T.  
 124. *Le Sens social* . . . . Abbé Joseph-C. TREMBLAY  
 125. *Sa Sainteté Pie XI* . . . . S. Ém. le card. ROULEAU, O. P.  
 126. *Le Journal catholique* . . . . Chanoine François BLANCHET  
 127. *L'Encyclique « Mens Nostra »* . . . . S. S. PIE XI  
 128. *La Destinée sociale de la femme* . . . . Marie-Thérèse ARCHAMBAULT  
 129. *Les Retraites fermées* . . . . Dr Joseph GAUVREAU  
 130. *Le B. Albert le Grand* . . . . R. P. RICHER, O. P.  
 131. *La Tempérance — I* . . . . S. G. Mgr COURCHESNE  
 132. *Les Bénédictins* . . . . Dom Léonce GRENIER, O. S. B.  
 133. *La Médaille miraculeuse* . . . . R. P. PLAMONDON, S. J.  
 134. *La Première Missionnaire des Religieuses  
 du Sacré-Cœur* . . . . R. S. C. J.  
 135. *Mère Bruyère* . . . . Sr Marie du Rédempteur, S.G.C.  
 136. *La Formation d'une élite chez la jeunesse  
 féminine* . . . . Marguerite BOURGEOIS  
 137. *L'Eucharistie et la Charité* . . . . C.-J. MAGNAN  
 138. *T. R. P. Basile-Antoine-Marie Moreau* . . . . Une Religieuse de Sainte-Croix  
 139. *La Tempérance — II* . . . . S. G. Mgr COURCHESNE  
 140. *Le Communisme au Canada* . . . . É. S. P.  
 141. *L'Ouvrier en Russie* . . . . É. S. P.  
 142. *L'Action catholique* . . . . Mgr Eugène LAPOINTE  
 143. *La Russie en 1930* . . . . Dr Georges LODYGENSKY  
 144. *Le Scoutisme canadien-français* . . . . R. P. Paul BÉLANGER, S. J.  
 145. *L'Aumône* . . . . Mgr Charles LAMARCHE  
 146. *Le monument du Souvenir canadien* . . . . L'hon. Rodolphe LEMIEUX  
 147. *Les Troubles scolaires de la Saskatchewan* . . . . R. P. TAVERNIER, O. M. I.

\* Les brochures précédées d'un astérisque sont épuisées

Prix: 10 sous l'unité franco; \$6.00 le cent; \$50.00 le mille port en plus

Condition d'abonnement: \$1.00 pour douze numéros consécutifs.

L'ACTION PAROISSALE, 4260, rue de Bordeaux, Montréal — Tél. Amherst 2192